

**ANNEXE 1 -  
Données essentielles des conventions de subvention**

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notificationUE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_07_09	Pole Nutrition	49 278 441 800 021	Convention relative à l'aide pour "Qu'est-ce qu'on prépare de bon tous ensemble ?" - "Ateliers nutritionnels théoriques et pratiques auprès d'adultes en situation de handicap" - "Ateliers culinaires seniors "Nutrition et activité physique"	31 975 €	Aide en numéraire	Échelonné : 80 % à la notification 20 % à la réception des pièces justificatives	2021_07_09_2021_10_30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_07_26	Caramel	84 412 557 500 010	Convention relative à l'aide pour "Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de + de 60 ans" et "Prévention de la perte d'autonomie des Personnes Âgées de + 60 ans souffrant de diabète"	30 760 €	Aide en numéraire	Échelonné : 80 % à la notification 20 % à la réception des pièces justificatives	2021_07_09_2021_10_30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_07_27	Association Cher Emploi Animation	35 248 028 900 011	Convention relative à l'aide pour frais déplacement des animateurs et éducateurs sportifs pour organisation l'action "J'me bouge" et "Vac'Sy"	28 500 €	Aide en numéraire	Échelonné : 75 % à la notification 25 % à la réception des pièces justificatives	2021_08_24_2022_09_15		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_07_05	Comité olympique et sportif	38 203 533 500 035	Convention relative à l'aide pour les comités sportifs avec contrat d'objectifs	45 700 €	Aide en numéraire	Échelonné : 75 % à la notification 25 % à la réception des pièces justificatives	2021_08_24_2022_07_15		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_03_05	Vierzon Hockey les Prédateurs	45 274 178 800 015	Convention relative à l'aide pour les clubs évoluant en national	33 835 €	Aide en numéraire	Échelonné : 75 % à la notification 25 % à la réception des pièces justificatives	2021_03_17_2022_06_30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_08_02	Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Centre Val de Loire-Cher	13 002 798 000 098	Convention relative à l'aide pour les objectifs et les moyens 2021	24 000 €	Aide en numéraire	Unique	2021-11-15_2021-12-10		Non	1

(1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)

(2) Raison sociale du bénéficiaire

(3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14

(4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères

(5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.

(6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en nature

(7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256 caractères

(8) Si la date exacte d'un

(9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises

(10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non

(11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre ces attributaires

Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35 si le bénéficiaire reçoit 35 % du montant de la subvention